



## FORMATION CONTINUE 2025

# VISIOCONFERENCE

## DROIT DU TRAVAIL

### ACTUALITE

**Lundi 2 juin**  
**De 17h00 à 20h00**

**Brigitte REYNES**

Maître de Conférences  
UT1 Capitole

**Yannick LIBERI**

Avocat Barreau de Toulouse

**80€ la séance**  
**60€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître les évolutions récentes du droit social
- D'intégrer les changements du droit positif dans sa pratique professionnelle aussi bien dans l'activité de conseil que dans le contentieux
- Anticiper les sujets à venir

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

**I - Analyse de quelques textes marquants du premier semestre 2025**

Sur divers sujets : PPV, allègements de charge, salariés expérimentés...

**II - Commentaire de jurisprudence de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat**

A partir d'une sélection d'arrêtés (relations individuelles et collectives de travail).

**Moyens pédagogiques :**

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

**Modalités d'évaluation de la formation :**

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

**Niveau de la formation :** 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).*

*Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE

[s.debalorre@efa-toulouse.fr](mailto:s.debalorre@efa-toulouse.fr)

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)